

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5502

concernant l'adoption de la Politique de reconnaissance et de fidélisation dans le cadre de la mission de la Fondation de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le « Programme de témoignages de gratitude envers les donateurs à une campagne de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais » (ci-après le « Programme ») adopté par le conseil d'administration le 17 décembre 1996 (résolution 183-CA-2748), et modifié à deux occasions, les 20 février 2001 (236-CA-3371) et 14 novembre 2005 (293-CA-4281);

ATTENDU que ledit Programme, dans sa dernière version, avait été élaboré dans le cadre de la campagne majeure de la Fondation de l'UQO, en 2005;

ATTENDU qu'il a été jugé nécessaire de modifier le Programme pour l'adapter au contexte dans lequel est appelée à évoluer la Fondation de l'UQO;

ATTENDU qu'il a également été jugé nécessaire de modifier la nature du document pour en faire désormais une politique, vu la nature et les particularités de son contenu;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'abroger le Programme et de lui substituer la politique;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Fondation, lors de sa réunion du 22 octobre 2012, a endossé le projet de politique, dans la forme et le contenu identiques à celui qui est présenté au conseil d'administration pour adoption, et qu'il a confirmé son accord à sa mise en œuvre;

ATTENDU que cet engagement de la Fondation sera éventuellement formalisé dans le cadre du Protocole à intervenir entre la Fondation et l'UQO, entraînant ainsi, au moment de sa signature, l'entrée en vigueur du 3^e paragraphe de l'article 1 du projet de Politique;

ATTENDU la recommandation du recteur et les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER le « Programme de témoignages de gratitude envers les donateurs à une campagne de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais » (293-CA-4281);

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance et de fidélisation dans le cadre de la mission de la Fondation de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5503

concernant une modification des conditions d'admission de la base universitaire des programmes de premier cycle en éducation et d'un ajustement à l'article du Régime des études de premier cycle encadrant cet objet

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 305-CE-2244 de la commission des études;

ATTENDU l'extrait du Régime des études de premier cycle;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER l'article 5.4.1.1 du Régime des études de premier cycle de la manière suivante :

[...]

- *avoir réussi un minimum de 30 crédits dans un programme universitaire, avec une moyenne générale précisée dans les conditions d'admission spécifiques du programme, laquelle doit être égale ou supérieure à 2,0/4,3 ou l'équivalent.*

DE MODIFIER la condition d'admission sur la base universitaire des programmes de baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire, de baccalauréat en enseignement des arts, de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et de baccalauréat en enseignement secondaire de la manière suivante :

*Base études universitaires
Avoir réussi un minimum de 30 crédits dans un programme universitaire, avec une moyenne générale d'au moins 2,5 sur 4,3 ou l'équivalent.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5504

concernant l'engagement de monsieur Marc Landry au poste de doyen des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche;

ATTENDU l'affichage du poste de doyen des études;

ATTENDU que la candidature de monsieur Marc Landry a été retenue par le comité de sélection;

ATTENDU la consultation effectuée par le secrétaire général auprès des directeurs de département, des directeurs de module, des responsables de programme de cycles supérieurs, de la sous-commission des études et de la commission des études quant à la candidature de monsieur Landry;

ATTENDU l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER monsieur Marc Landry à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat s'étendant du 7 janvier 2013 au 6 janvier 2015;

D'AFFECTER monsieur Landry au poste de doyen des études;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources afin de procéder à l'engagement de monsieur Marc Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5505

concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7.6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) concernant les virements interfonds, lesquels doivent faire l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration;

ATTENDU la confirmation tardive du calcul définitif des subventions attribuées par le MESRST à l'Université, pour l'exercice 2011-2012;

ATTENDU le rapport de l'auditeur indépendant concernant les états financiers de l'Université, au 30 avril 2012;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de vérification;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 30 avril 2012;

D'APPROUVER les virements interfonds tels que présentés à l'état de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 30 avril 2012;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5506

concernant l'approbation du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6.3 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2011-2012 « Rapport financier annuel (SIFUQ) »;

ATTENDU la certification du SIFU par l'auditeur indépendant de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que le SIFU présente les mêmes données que les états financiers, mais dans un format prescrit par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) pour l'exercice financier 2011-2012;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit Rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5507

concernant la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2012-2013

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 1.6 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Arnaud de Bastiani,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur indépendant de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2012-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5508

concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 32 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 21.4 de l'annexe 6-B du Règlement général 6 : « Ressources humaines »;

ATTENDU la fin du mandat du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite, monsieur Antoine Shaneen, le 12 décembre 2012;

ATTENDU la demande adressée par lettre, le 4 septembre 2012, au secrétaire général de l'Université, par le secrétaire général de l'Université du Québec, Me André G. Roy, à l'effet de lui faire connaître, d'ici le 26 novembre 2012, le nom de la personne désignée pour siéger au comité de retraite;

ATTENDU la nécessité d'assurer la représentation des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec;

ATTENDU l'invitation adressée par courriel, le 19 septembre 2012, par le secrétaire général, aux associations et syndicats, les invitant à se concerter en vue de désigner un employé suivant les mécanismes établis;

ATTENDU les recommandations transmises individuellement au secrétaire général par les syndicats et les associations en présence à l'Université, soit l'Association du personnel administratif, l'Association des cadres, le Syndicat du groupe professionnel, le Syndicat des professeurs et le Syndicat du personnel de soutien, lesquelles, dans une proportion unanime sont à l'effet de recommander la candidature de monsieur Antoine Shaneen;

ATTENDU les explications en séance par le secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la recommandation en vue de la nomination de monsieur Antoine Shaneen à titre de représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, à compter du 12 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5509

concernant la nomination de trois professeurs à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le règlement général 1 de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU les articles 6.1 c) et 6.3 du Règlement de régie interne et l'article 4.2 du Règlement des procédures de désignation ou de nomination de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du secrétariat général et du SPUQO, le 19 septembre 2012, pour la tenue de l'assemblée générale des professeurs de l'Université;

ATTENDU la tenue de cette assemblée, le 15 octobre 2012, et la désignation des professeurs appelés à combler les trois (3) postes à pourvoir, tel qu'il appert de l'extrait de résolution concernant ces désignations;

ATTENDU que le conseil devra déterminer une date de début de mandat différée dans le cas de madame Ruth Philion qui est appelée à remplacer madame Chantal Saint-Pierre dont le mandat, comme membre de la commission, ne prend fin que le 13 décembre 2012;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Martin Noël,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER

- la professeure Stéphanie Demers membre de la commission des études, à titre de professeure pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 6 novembre 2012 au 5 novembre 2014;
- la professeure Ruth Philion membre de la commission des études, à titre de professeure pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 14 décembre 2012 au 13 décembre 2014;
- la professeure Annie Devault membre de la commission des études, à titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche pour un premier mandat, soit du 6 novembre 2012 au 5 novembre 2014, en sa qualité de responsable des programmes de deuxième cycle en travail social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5510

concernant la nomination d'un membre au comité exécutif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 5 du Règlement de régie interne (ci-après le règlement) de l'Université concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un membre au comité exécutif, siégeant à titre de représentant des collèges ou des milieux socio-économiques, et ce, afin de remplacer ou de renommer monsieur Michel Lavergne dont le premier mandat s'est terminé le 31 octobre 2012;

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation du recteur et président du comité exécutif;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER au comité exécutif

- madame Frédérique Delisle siégeant à titre de membre socio-économique, pour un premier mandat, soit du 5 novembre 2012 au 4 novembre 2014;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5511

concernant la nomination d'un membre au comité exécutif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 5 du Règlement de régie interne (ci-après le règlement) de l'Université concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un membre au comité exécutif, siégeant à titre de représentant des collèges ou des milieux socio-économiques, et ce, afin de remplacer ou de renommer monsieur Claude Chénier dont le premier mandat s'est terminé le 31 octobre 2012;

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation du recteur et président du comité exécutif;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER au comité exécutif

- madame Dominique Toupin siégeant à titre de membre socio-économique, pour un premier mandat, soit du 5 novembre 2012 au 4 novembre 2014;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 365-CA-5512

concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-cinquième réunion tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains qui stipule que les membres du comité d'éthique de la recherche (CER), à l'exception de l'étudiant qui y siège, sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs, le 26 septembre 2012, afin de renouveler ou de remplacer un professeur connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité et dont le mandat prenait fin le 30 septembre 2012;

ATTENDU la recommandation unanime, lors de sa réunion régulière du 11 octobre 2012, du CER, concernant le renouvellement de mandat de la professeure Isabelle Green-Demers après que cette dernière eût signifié son intérêt à ce que son mandat soit renouvelé;

Sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la professeure Isabelle Green-Demers, du Département de psychoéducation et de psychologie, membre du comité d'éthique de la recherche, en tant que personne « connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité » pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général